



Commune de
Val-de-Travers



Commune de
Val-de-Ruz

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Première rencontre historique entre les Conseils communaux de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers

Dans le cadre des rencontres annuelles visant à entretenir les contacts réguliers entre autorités, le Conseil communal de Val-de-Travers a tenu à rencontrer rapidement son homologue de Val-de-Ruz, comme il le fait avec les autres villes. Ainsi, les deux Exécutifs ont tenu une séance commune le jeudi 24 janvier 2013 à Môtiers.

A cette occasion, l'organisation mise en place par Val-de-Ruz et les expériences de Val-de-Travers après une première législature ont été source d'intéressantes et fructueuses discussions. Il a été convenu que des échanges réciproques se poursuivront, avec pour but d'améliorer l'efficacité des deux collectivités. Ce partage de préoccupations communes a servi de fil rouge à toute la rencontre, notamment pour les points ci-après.

Sécurité : Sapeurs-pompiers et police de proximité

La fusion impliquant celle des compagnies de sapeurs-pompiers, Val-de-Ruz s'est attelé à cette tâche sensible. Val-de-Travers a pu témoigner que la qualité des interventions s'est améliorée et que de nombreuses économies structurelles ont été réalisées. Sa préoccupation actuelle est de préserver le système de milice et stabiliser l'effectif en renforçant le commandement.

L'exorbitante hausse des tarifs de la Police neuchâteloise (PNe) a eu pour effet que de nombreuses communes ont remis en question leur mandat de prestation. Val-de-Travers en fait partie et prévoit de ne confier dès 2013, plus que les tâches de police « de monopole » à PNe, d'engager un assistant de sécurité et de recourir à des mandats avec des sociétés de sécurité. Val-de-Ruz étudie à mettre en place une solution de même nature. Cette organisation posant un souci de masse critique – notamment en cas d'absence longue durée d'un collaborateur – les deux Exécutifs sont ouverts à mettre en place une collaboration en ce domaine.

D'une manière générale, les deux communes ont un intérêt manifeste à développer des aspects de suppléances entre elles, notamment pour les fonctions spécialisées.

Politique régionale

Pour les deux Exécutifs, la politique régionale devra à l'avenir tenir compte et penser « canton » comme un tout. En effet, le défi de la cohésion cantonale ne se limite pas à gérer le clivage Haut-Bas et à soigner les trois villes d'antan. Val-de-Ruz et Val-de-Travers, qui sont désormais les 3^{ème} et 4^{ème} villes du canton, ont un rôle important à jouer dans ce processus. Clairement, l'alliance des villes et des régions doit être au cœur de la politique de développement territorial du canton si l'on veut éviter qu'un nouveau clivage entre l'agglomération et les régions ne se crée. Il faut que le canton remette en place une

politique proactive permettant d'articuler les politiques d'agglomération et régionale dans une logique cohérente.

Promotion touristique

Les deux Exécutifs se sont déclarés prêts à collaborer en matière de tourisme. Répondre aux envies de découvertes des touristes, en passant par-dessus les frontières politiques est un élément important. La mise en réseau de lieux emblématiques tels que Le Creux-du-Van, Tête de Ran et Chasseral formerait un ensemble cohérent. Travailler ensemble sur la promotion d'un tel parcours via les crêtes séduit les deux communes, en association bien évidemment des partenaires et prestataires privés.

Ecole

Val-de-Ruz a remercié Val-de-Travers qui lui a mis à disposition ses documents et fait part de ses expériences qui lui ont grandement facilité la mise en place de son cercle scolaire.

La question du subventionnement cantonal des transports d'organisation entre collègues est un souci commun aux deux Exécutifs. Dans ce domaine, ils sont déterminés à aller jusqu'au bout pour que l'équité de traitement entre les communes du canton soit respectée.

Transports

Les deux Exécutifs sont revenus sur le refus populaire au TransRun et partagent le même constat : l'échec a pour principale cause que le projet apportait de réelles améliorations uniquement sur l'axe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds (Le Locle). Suite à ce constat, la desserte en transports publics doit être repensée sur tout le canton, avec pour objectif un RER qui apporte des améliorations à toutes les régions et à l'ensemble de la population. L'avenir des transports publics du canton se jouera par la défense d'intérêts communs débouchant sur des résultats concrets pour toute la population neuchâteloise.

Collaboration - Echange de pratiques sur le plan financier

Val-de-Ruz est commune pilote pour la mise en place du nouveau plan comptable (MCH2) et rendra bien volontiers la pareille à Val-de-Travers en le faisant bénéficier de ses expériences. Les compétences comptables pour utiliser ce nouvel outil sont pointues et les deux communes pensent avoir un rôle à jouer en les mettant à disposition des communes voisines.

Pour de plus amples renseignements :

Christian Hostettler, président de la commune de Val-de-Ruz, tél. 079 228 76 31

Thierry Michel, président de la commune de Val-de-Travers, tél. 032 886 43 40

Val-de-Ruz et Val-de-Travers, le 31 janvier 2013